



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Prangins, le 26 mars 2022

Aux membres du  
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition des commissions qui rapporteront, en principe, à la séance **du 4 mai 2022**

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Préavis municipal N°10/22 - Demande de crédit de CHF 93'000.- TTC pour le remplacement partiel du columbarium**

Membres : **Mme Isabelle Hering**  
Mme Corinne Kappeler  
Mme Jolanta Duszewska  
Mme Joanna Baird  
M. Christian Baumgartner

**Préavis municipal N° 11/22 - Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.—pour le 2ème semestre 2022 et de CHF 121'000.— à porter annuellement au budget dès 2023**

Membres : **M. Samir Abid**  
Mme Margaux Bucciol  
M. Louis de Bourbon Parme  
Mme Chantal Lauper  
Mme Stéfanie Preussner

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers